

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 FÉVRIER

DÉPART POUR CLAIRVAUX DE M^{re} LE DUC D'ORLÉANS

Lundi soir, vers onze heures, le préfet de police s'est rendu auprès de M^{re} le duc d'Orléans, qu'il a fallu réveiller, car il dormait profondément.

M. Lozé a fait part à Son Altesse Royale de son transfert immédiat dans une maison centrale, à Clairvaux.

Le duc d'Orléans s'est levé, et en quelques minutes il a été prêt, car toutes les dispositions avaient été prises d'avance en prévision d'un départ inopiné.

La voiture du préfet de police stationnait devant le n° 38 du quai des Orfèvres.

Mais le stationnement d'une voiture, inusité en pareil lieu et à cette heure de nuit, avait éveillé la curiosité de quelques passants et de plusieurs reporters qui se promenaient dans ces parages, en quête de nouvelles.

Déjà un attroupement se formait.

Immédiatement, et par ordre, la voiture file à fond de train par la rue de la Sainte-Chapelle, et vient se ranger dans la cour du Palais de Justice. En même temps, un grand landau, dont la présence a pour but de dépister la curiosité des passants, vient prendre la place de la première voiture.

M. Lozé conduit le prince par des couloirs détournés, afin de le soustraire aux yeux des personnes du dehors, et le fait monter dans son coupé, cour du Palais.

Cinq minutes plus tard, alors que la seconde voiture quittait à son tour le quai des Orfèvres pour rentrer dans la cour de la Sainte-Chapelle dont la grille se refermait derrière elle, le coupé dans lequel avait pris place le duc d'Orléans filait au grand galop par le quai de l'Horloge ; mais cette manœuvre ne nous avait pas dépisté, dit un reporter de la *France nouvelle*. Montés, nous aussi, dans un fiacre dont le cheval était, heureusement, plein d'ardeur, nous filons le coupé de la police.

« Et nous voilà, opérant une course folle à travers Paris, car les policiers s'étant aperçus qu'ils étaient suivis, cherchent à nous échapper. »

Les reporters, par des voies détournées, croient devancer l'arrivée de la voiture du Prince à la gare. Mais celle-ci avait continué son chemin *extra-muros*, et c'est à la gare de Pantin qu'on a fait monter le duc dans le train parti de Paris à minuit 35.

En dépit des promesses de M. Constans, aucun des amis du Prince n'a été prévenu de son transfert et, telle était la crainte d'une manifestation imposante, — même pendant la nuit, — que, jusqu'à la dernière heure, le préfet de la police et le ministre de l'intérieur se sont efforcés de donner le change.

Ni M. le colonel de Perseval, ni M. le duc de Luynes n'ont été avertis, et c'est entre trois policiers que M^{re} le duc d'Orléans a dû faire la route.

La République va donc jusqu'au bout dans la voie de la persécution.

Il importe de le constater pour confondre ces modérés qui parlaient de l'*enfantillage* du Prince.

En accomplissant ce généreux enfantillage, comme l'a si bien dit M^{re} Rousse, M^{re} le duc d'Orléans savait à quoi il s'exposait, et il avait envisagé par avance tout ce qu'il pouvait attendre du libéralisme républicain.

Au lieu du régiment on lui donne la prison. Malgré tout il reste en France et, pour un Prince de ce tempérament, c'est encore une consolation que de respirer l'air de la Patrie.

Sauf le chef de gare et les employés, personne n'a assisté au départ du duc d'Orléans. Il était, du reste, le seul voyageur présent à la gare.

A CLAIRVAUX

C'est dans l'avant-dernière nuit que le directeur de la maison pénitentiaire a été prévenu par le ministre de l'intérieur d'avoir à se trouver avec une voiture, hier matin, à la gare de la localité, pour recevoir le duc d'Orléans.

La liste des visites que le duc d'Orléans sera autorisé à recevoir n'est pas encore arrêtée.

Elles seront, croyons-nous, beaucoup moins nombreuses qu'à Paris et n'auront lieu, assurément, que conformément aux règles du régime adopté pour les détenus politiques.

La visite du duc de Luynes était annoncée pour hier dans l'après-midi.

M^{re} le duc d'Orléans est arrivé à sept heures quarante-cinq hier matin.

Aussitôt arrivée à Clairvaux, Son Altesse a été conduite à la maison centrale et enfermée dans une cellule destinée aux prisonniers politiques ; le Prince est soumis au régime ordinaire des détenus politiques.

La chambre est modestement meublée d'un lit en noyer, d'une table de bois blanc et de deux chaises.

LA MAISON DE DÉTENTION

On sait que l'ancienne abbaye de Clairvaux, transformée en maison de détention, se trouve à très courte distance de Troyes, dans l'Aube, à kilomètres environ.

La maison de Clairvaux est dirigée par M. Arnaud, ancien élève de l'École polytechnique, fonctionnaire d'une capacité connue ; l'établissement est, en effet, d'une grande importance, et il contient en ce moment treize cents détenus.

Le directeur de la prison doit avoir, d'après le gouvernement, la surveillance spéciale du Prince.

L'ENLÈVEMENT DU DUC D'ORLÉANS

Cet enlèvement dont on vient de lire le récit n'est-il pas pour couvrir de honte nos gouvernants ?

Ne croirait-on pas vraiment lire le compte-rendu d'une « toilette » des condamnés à mort ? Il semble qu'on parle d'une de ces exécutions honteuses que relate l'histoire.

Nous ne sommes plus à la Conciergerie, mais à la Roquette, et le patient c'est un fils de la plus vieille famille de France, c'est un grand criminel dont le crime est d'avoir réclamé son droit de servir son pays comme tous, avec tous !

Se peut-il voir quelque chose de plus grotesque, de plus lâchement épeuré, que cet enlèvement nocturne, mystérieux, suivant de quelques heures cette inénarrable séance où le gouvernement capitulait devant les Jacobins, se défendant même d'avoir eu la pensée de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, l'iniquité que le 12 février il avait exigé de sa justice ? Ni les radicaux, d'une part, ni l'opinion, de l'autre, n'oublieront cette journée et cette nuit d'enlèvement.

GARDEZ-LE !

Ils ont eu peur... Ils n'ont pas osé gracier le duc d'Orléans. Le fait est aujourd'hui nettement établi. Le gouvernement continue ainsi la série, déjà si complète, des bourdes qu'il a commises à cette occasion.

Il faut le remarquer, en effet, le sentiment qui a guidé le Prince dans toute cette affaire, c'est le courage ; le sentiment qui a constamment fait agir les ministres, c'est la peur. Ils ont eu peur de l'opinion, peur de la justice, et aujourd'hui ils ont peur de la Chambre.

Qu'on mesure le chemin parcouru depuis quinze jours.

Si le duc d'Orléans avait été reconduit à la frontière dès le premier moment, son voyage fût resté une équipée de jeune homme sans importance et sans utilité pour son parti.

C'est ce qu'auraient voulu les malins du gouvernement, notamment M. Constans. Mais les pontifes du formalisme légal s'y sont opposés au nom de la *loù* ; c'est la *loù* qu'ont invoquée les Tirard, les Thévenet et autres autruches parlementaires.

Ils sont arrivés à un joli résultat !

L'émotion causée par cet acte si simple et si crâne s'est propagée dans la France entière. La sympathie populaire qui va naturellement aux jeunes, aux virils et aux audacieux, entoure aujourd'hui le nom du « Conscrit d'Orléans ».

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement ne sait plus aujourd'hui que faire de son prisonnier. Il renouvelle devant nous l'histoire si connue du soldat auquel son capitaine ordonne d'amener le prisonnier qu'il a fait et qui répond :

— Je ne peux pas, il ne veut pas me lâcher !

Ce n'est pas le gouvernement républicain qui tient le duc d'Orléans ; c'est le duc d'Orléans qui le tient, qui l'embarrasse, qui le gêne, qui demain peut-être causera la chute du ministère.

En attendant on va garder le Prince en prison. Il a été conduit hier dans une Maison centrale et soumis au régime des détenus politiques.

L'avouons-nous ? En présence de cette décision vraiment cruelle, ce n'est pas de l'indignation que nous éprouvons. Le sentiment qui nous domine peut se traduire par ce mot familier, mais juste : ils sont si bêtes !

Notre confrère Magnard, dont le bon sens sceptique répugne à tous les emportements, le constatait avant-hier :

« Bornons-nous à constater, disait-il, que

le ministère Tirard a rompu tous les ponts derrière lui ; parmi les républicains mêmes, sauf la valetaille des officieux, personne n'osera défendre ce que ses procédés ont eu de bas.

» En supposant que M. le duc d'Orléans ait violé autre chose qu'une loi d'exception et d'occasion, en admettant même qu'une pensée d'avenir, que la volonté de se faire connaître par les Français se soit mêlée à son initiative, personne ne supportera de sang-froid l'idée que le conscrit Philippe d'Orléans soit puni de deux ans de prison pour avoir réclamé ses droits militaires. »

Non, la France honnête ne supportera pas de sang-froid ce spectacle odieux. Aussi sommes-nous tentés de dire : c'est plus qu'une infamie, c'est une sottise.

Et nous ajouterons : Gardez-le ! Oui, gardez-le ! rien ne peut mieux servir notre cause. Depuis quinze jours les républicains du gouvernement ont trop bien fait les affaires de notre parti pour que nous nous en plaignions. Ils n'avaient plus qu'une faute à commettre, et ils se sont bien gardés de la laisser échapper.

Nous ne saurions rien souhaiter de mieux que de montrer le duc Philippe d'Orléans prisonnier dans une Maison centrale et de pouvoir dire au peuple : Voilà le Prince que la République a condamné à deux ans de prison parce qu'il a voulu faire ses trois ans de service militaire comme simple soldat.

Ce spectacle, si odieux d'une part et si grand de l'autre, touchera plus les Français que toutes les démonstrations.

Et nous ne pouvons que remercier ce gouvernement imbécile de la décision qu'il vient de prendre !

Barth. POCQUET.

(Journal de Rennes.)

Politique coloniale

Se souvient-on encore de quelle façon débuta l'expédition du Tonkin ? On demandait quelques milliers d'hommes et un crédit de six millions pour venger la mort du commandant Rivière et faire respecter, en Extrême-Orient, le nom de la France. La Chambre les accorda.

On sait ce que devint l'entreprise, et si on ne sait pas bien ce qu'elle nous a coûté et nous coûtera encore, en hommes et en argent, nul n'ignore du moins la grandeur des sacrifices qu'il a fallu faire à la suite de ce modeste début.

Nous voulons croire qu'on ne songe pas actuellement à quelque nouvelle aventure du même genre. Nous ne pouvons cependant nous défendre d'un sentiment d'appéhension à la lecture d'une note officieuse, communiquée à plusieurs journaux, relativement aux événements qui viennent de se produire sur la côte d'Afrique. On a raconté récemment que des troupes du Dahomey avaient massacré un certain nombre de nos protégés à Dahomey. Il a été dit qu'on les châtierait de leur insolence. Il n'est certainement venu à la pensée de personne de protester. Seulement il y a une question de mesure. Or, la note officieuse nous fait connaître que trois compagnies comman-

dées par le chef de bataillon Terrillon, de l'infanterie de marine, ont opéré leur débarquement et enlevé de vive force le village de Kotonon, occupé par les Dahomyens. « On s'est décidé, dit la note, à leur infliger une première punition. »

Puis, le rédacteur de la note, prévoyant sans doute certains commentaires possibles, s'empresse d'ajouter :

« Si, par la suite, une opération d'une autre ampleur devenait nécessaire, on ne l'entreprendrait qu'avec l'autorisation du Parlement et des forces suffisantes pour réussir sans coup férir. Actuellement, notre action est limitée à une vingtaine de kilomètres de la côte et à des points accessibles par la lagune. »

C'est absolument le langage que l'on tenait lorsqu'on affirmait que notre expédition au Tonkin devait se limiter à l'occupation de quelques points du Delta du fleuve rouge et au châtement « des pirates » qui avaient pris la succession morale des trop fameux « Kroumirs » de la Tunisie.

Derrière les Tonkinois, on a trouvé la Chine ; derrière le Dahomey, on pourrait se heurter à une puissance européenne qui exerce dans cette région des droits de protectorat qu'elle ne demande qu'à accroître.

Nous n'en sommes point là fort heureusement et il est permis d'espérer que la Chambre ne s'engagerait pas à la légère dans un nouvel engrenage colonial. Il n'est pas inutile toutefois d'appeler sur ces éventualités l'attention de l'opinion publique. Avec le gouvernement républicain, nous sommes payé — ou plus exactement nous avons payé — pour avoir de la défiance. ERNEST BAUDOIN.

Comment le Tonkin est pacifié!

Le journal l'*Indépendance tonkinoise*, qui se publie à Hanoï, nous apporte une série de nouvelles qui donnent une haute idée de la façon dont la colonie ferryste est pacifiée.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le numéro du 14 janvier, sous la rubrique : *Écho du Tonkin* :

« LOCH-NAM. — Le village de Long-Com, sur le chemin de Chu à Than-Moï, a été pillé le 9 janvier. Trente-cinq femmes ou enfants ont été enlevés.

« PHU-LANG-THUON. — Le 6 janvier, 450 maisons du village de Ham-Tru, à 4 kilomètres sud-ouest de Phu-Lang-Thuong, et 50 maisons du village de Lang-Gia, à 7 kilomètres est de Phu-Lang-Thuong, ont été brûlées par les pirates.

« VAN-BAN. — Une bande de plus de 400 pirates a attaqué le 6 janvier le village voisin du poste de Van-Ban. La garnison est sortie du poste et les a forcés à abandonner leur butin. On n'a relevé qu'un seul cadavre, mais les pirates ont dû subir des pertes sérieuses à en

juger par les traces de sang dont la rizière était couverte.

» TRAI-HUT. — Un petit détachement de tirailleurs, revenant du poste de Luc-Yen-Chau sur Trai-Hut, a été attaqué par les pirates.

» Nous avons eu un tirailleur tué et deux autres blessés grièvement.

» BAC-LÉ. — Le village de Bac-Lé, sur la route mandarine de Phu-Lang-Thuong, a subi un commencement de pillage dans la nuit du 9 au 10 janvier.

» En se retirant, les pirates ont tiré sur le poste dont la garnison était sortie pour protéger les habitants. »

Quel charmant pays, n'est-ce pas ? Et comme pacification, est-ce assez réussi ?

INFORMATIONS

Le bruit court qu'un député de la Droite va demander la publication des services militaires des ministres, sénateurs et députés républicains.

Le tableau ne manquerait pas d'intérêt, et l'on verrait ainsi combien ont servi parmi ces proscriptions du premier conscript de France.

Les avis des départements mentionnent l'impression défavorable produite par la reculade du gouvernement.

C'est le coup de grâce pour le cabinet, disait avant-hier un homme politique plus perspicace que M. Tirard.

LA LOI MILITAIRE

Les Indiens mieux favorisés que les Français.

Le service obligatoire doit-il être appliqué partout, en France et aux colonies ? Non, dit le *Progrès militaire* ; car nos Indiens pétitionnent et invoquent leur caste et leur croyance.

« Nous sommes certains, dit-il, que le gouvernement examinera ces pétitions et verra s'il peut y être donné suite et dans quelle mesure. Nous pensons cependant que, s'il était reconnu que le service militaire obligatoire hors de l'Inde est incompatible avec les engagements que la France a pris de respecter la religion des Indiens, leurs us et coutumes, il sera pris des mesures pour faciliter, encourager l'enrôlement volontaire. »

Eh bien ! conclut la *Gazette de France*, puisque vous trouvez votre loi incompatible avec la religion indienne, pourquoi ne reconnaissez-vous pas qu'elle l'est aussi avec les devoirs du prêtre catholique ?

Les dix-neuf siècles du christianisme et ses bienfaits ne lui donnent-ils pas le droit d'être traité aussi bien que le mahométisme, dont

vous respectez scrupuleusement les traditions depuis 1830 ?

Ne pouvons-nous pas être mis au rang des Indiens dont vous n'auriez pas pris les prêtres, surtout si un Concordat leur avait assuré le respect du culte ?

Cette odieuse loi militaire est un acte de foi, car si vous n'aviez pas à combattre un Dieu tout-puissant et qui vous condamne, vous ne lui feriez pas une guerre insensée.

LE COUCHAGE DES TROUPES

Sait-on comment M. le ministre de la guerre exécute la loi sur le couchage des troupes ? C'est bien simple : en envoyant les soldats coucher chez eux. Une circulaire confidentielle a ordonné de renvoyer en permission tout ceux qui le demanderaient.

Qui veut des permissions ? Tel est le cri dont retentissent les chambrées.

(Chronique orléanaise.)

GRACE POUR NOTRE CAVALERIE

Le cabinet rêvé par les opportunistes a son futur ministre civil de la guerre tout désigné, au moins par lui-même. C'est le fameux M. Casimir Périer, qui, comme sous-secrétaire d'État, a déjà eu l'occasion d'horripiler les nerfs de tous les chefs de services militaires.

Entre temps, quand il ne vote pas les lois de proscription, M. Casimir Périer ne dédaigne pas de traiter les questions qu'il ne connaît pas. Il vient de publier, pour le bien démontrer, une brochure sur la remonte, dont les principes appliqués amèneraient tout simplement la ruine de l'élevage et la mise à pied de la cavalerie.

Un homme du métier, M. de Saint-Albin, en a fait la preuve dans un article de la plus haute compétence et par dessus le marché très spirituel que le *Figaro* a publié samedi.

M. Casimir Périer ne veut plus permettre à la remonte d'acheter, comme on fait en Allemagne, des chevaux de trois ans et demi qui sont envoyés dans des dépôts de transition pour entrer ensuite à cinq ans dans les corps de troupe. Il veut qu'on achète des chevaux de cinq ans, tout faits.

Il n'y a qu'un petit malheur, c'est qu'on n'en trouverait plus. Ils seraient déjà vendus depuis longtemps et pour la plupart passés à l'étranger. Le jour d'une mobilisation, c'est peut-être à nos adversaires eux-mêmes qu'il nous faudrait demander de vouloir bien nous les rétrocéder. On risquerait d'en arriver à la *cavalerie vélocipédique Casimir Périer* !

Que l'ancien sous-secrétaire d'État se rappelle plutôt les coûteux et infructueux essais, grâce auxquels il a fait éreinter tant de chevaux au camp de Châlons, qu'il ne songe pas à décourager nos éleveurs, à désorganiser nos ha-

ras, en un mot à nous exposer une fois de plus à la désastreuse condition de payer tribut à des nations voisines mieux gouvernées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 février 1890.

L'activité du marché semble se concentrer de plus en plus sur nos rentes. Le 3 0/0 progresse à 88.43 ; le 4 1/2 0/0 oscille de 405.40 à 405.45.

Le Crédit Foncier conserve une grande fermeté à 4,310. Ses obligations attirent de plus en plus les capitaux de placement.

La Banque de Paris se traite à 793.75 demandée. Des achats sont signalés sur la Banque Nationale du Brésil à 583.75.

La Société Générale immuable à 478.75, la Banque d'Escompte vaut 520, le Crédit Lyonnais 728.75, les Dépôts et Comptes courants sont à 600.

La Banque des Pays-Autrichiens à 537.50 accuse les meilleures tendances et les bénéfices réalisés pendant l'exercice 1889 justifient la faveur dont elle est l'objet.

Les actions des Pierrières de Ceylan ont un bon courant d'affaires à 65. Les terres à pierres précieuses, disent les journaux locaux, comprennent quelques-unes des meilleures zones de l'île.

Les mines de Cuivre et Soufre de Pignerol sont tenues à 27.50.

Les vœux émis par le Comice agricole de Tunisie, concernant la création d'un Crédit Foncier et Agricole, viennent de recevoir, en partie du moins, satisfaction. On annonce en effet pour le 5 mars prochain l'émission de 20,000 actions du Crédit Foncier Tunisien qui a pour objet le développement de l'agriculture dans la Régence.

Les obligations 4 0/0 du chemin de fer russe Orel-Griasi sont demandées à 587.50.

L'obligation Porto-Rico est à 276. L'obligation des Chemins Economiques finit à 394.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le COMITÉ ROYALISTE met à notre disposition des portraits de M^{re} le duc d'Orléans.

Ceux de nos amis qui en désireraient pour les répandre dans leur entourage, peuvent les faire prendre dans nos bureaux, où ils leur seront remis gratuitement.

Ceux qui préféreraient qu'on leur en envoyât, n'ont qu'à nous faire connaître le nombre d'exemplaires et le mode d'expédition qu'ils désirent.

M^{re} le duc d'Orléans est à Clairvaux depuis hier, ainsi qu'on a pu le lire d'autre part. Il sera suivi dans sa prison de la sympathique estime de nos compatriotes si nombreux qui font réclamer dans nos bureaux son portrait et se retirent enthousiastes de posséder

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Une après-midi de février, Séverine, sortie pour acheter ses maigres provisions, se pressait de rentrer.

Il faisait un froid noir, le givre pendait aux branches dépouillées des arbres du boulevard. La terre offrait une surface si polie que les chevaux, ferrés à glace, glissaient malgré tout sur la chaussée. Les rares passants, enveloppés jusqu'aux oreilles, se pressaient d'atteindre le but de leur course.

En montant l'escalier, Séverine entendit un bruit de voix parmi lesquelles elle reconnut l'accent argentin de Geneviève.

Anxieuse, elle ouvrit vivement la porte. Deux dames d'un âge mûr étaient assises.

L'une, grosse, teint haut en couleur, voix forte, interrogeait l'enfant, qui, bien qu'un peu effrayée, répondait de son mieux. L'autre, grande et mince, tenait la petite sur ses genoux.

A l'arrivée de sa sœur, celle-ci sauta à terre.

La dame mince se levant dit d'un ton aimable :

— Votre petite sœur nous tenait compagnie, Mademoiselle, en attendant votre retour.

Séverine, très étonnée, salua avec un signe de tête qui signifiait clairement :

— A quoi dois-je l'honneur de votre présence ?

— Mademoiselle, dit celle des visiteuses qui n'avait pas quitté sa chaise à l'approche de la jeune fille, nous sommes les dames déléguées pour votre quartier.

Une ombre passa sur les traits de la cadette des Darnétal.

— Mais, avant tout, je veux vous féliciter, continua l'arrivante en promenant un regard satisfait autour d'elle ; c'est propre et rangé chez vous à faire plaisir... nous ne trouvons pas souvent cela chez les pauvres, ajouta la dame, peu habituée à gazer ses mots et à s'enquérir des blessures qu'elle pouvait faire.

La rougeur d'une colère, mêlée de honte, monta au front de Séverine qui éprouva un violent désir de mettre les dames de charité à la porte... elle se contenta, non sans peine, ce qui donna le temps à la maladroite de conclure.

— Nous allons prendre note de vos demandes... Mademoiselle Darthel, vous avez votre calepin ?

Pendant que sa compagne parlait, celle-ci avait suivi les impressions sur le visage mobile de la jeune fille... alors, renseignée par le tact qui caractérise toute âme délicate et bienveillante, elle se leva avec un sourire un peu gêné :

— Nous nous trompons de palier.

— Je le pense, Mesdames, répondit Séverine avec une dignité où la blessure de l'amour-propre se faisait jour, jamais nul membre de ma famille n'a sollicité de secours.

— Pourtant, insista la grosse dame, l'épicière du coin nous a dit que...

— La mère Hardouin ne peut être loin d'ici ? interrompit sans cérémonie M^{re} Darthel, en ayant l'air de consulter ses notes.

— Le logement en face.

— Très bien. Une femme âgée, n'est-ce pas ? Venez, Madame Bourdes, je vous prie. — Elle continua en forme d'apologie : Mademoiselle, nous vous demandons pardon de notre méprise... c'est notre première visite dans le quartier.

La porte à peine refermée sur les visiteuses,

les sanglots qui, depuis un moment, montaient à la gorge de la Marjolaine, éclatèrent... elle était furieuse ! Une aumône, leur faire l'aumône... par exemple ! Qui donc s'était mêlé de causer d'eux ? l'épicière ?... Elle n'y retournerait plus... Pourtant, elle dut s'avouer, si dur que ce fût, que beaucoup d'assistés ne supportaient pas les mêmes privations qu'eux. Pourquoi avait-on quitté la métairie ? là, on vivait avec peu de chose, à l'abri des intrus...

Après avoir visité les familles nécessitées du quartier, les deux dames de charité rentraient en ville, lorsque M^{re} Bourdes revint au malencontreux début.

— Combien ces gens, — vous les appelez ? ah oui, les Darnétal — sont orgueilleux... Des pauvres, ma chère, cela s'aperçoit dans tous les détails. — Avez-vous remarqué les pochiches qui bouillaient dans la terrine ? le rebut de chez la regrattière, soyez-en sûre.

— Oh ! Madame, cette dignité n'inspire-t-elle pas le respect ? Très honorable cette famille, on le voit tout de suite.

— Tant honorable que vous voudrez, mais vous ne m'empêchez pas de trouver à cette fille plus de morgue qu'une princesse.

les traits de ce jeune homme si bon patriote, si vaillant, et qui grandit d'autant plus que la persécution de la République est plus ardente contre sa personne, et l'entoure d'une glorieuse auréole.

Un nombreux concours de fidèles se pressait de nouveau hier dans l'église Saint-Pierre de Saumur, pour assister au service de huitaine célébré à l'intention de M. l'abbé Mérit, si prématurément enlevé à l'affection de sa famille et de ses paroissiens. Tous les rangs de la société étaient représentés par un grand nombre de ses membres. Autour de ses parents, toujours dans une profonde douleur, étaient groupés le riche comme le pauvre, l'ouvrier comme l'industriel. Tous avaient tenu à honneur de venir donner ce témoignage de sympathie à celui qui a toujours été pour eux plein de dévouement dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, dans la joie comme dans la peine.

Le clergé lui-même était plus serré dans le sanctuaire qu'au jour de la sépulture. Beaucoup de collègues de M. Mérit avaient été informés trop tardivement pour se trouver présents à cette triste cérémonie; d'autres, retenus dans leur paroisse par les nécessités du ministère, n'ayant pu se joindre au cortège pour conduire le regretté pasteur de Saumur à sa dernière demeure, se sont fait un devoir de se rendre au service pour unir leurs prières à celles des catholiques de Saumur, et donner ce témoignage d'estime au prêtre éminent si justement apprécié dans tout le diocèse.

Monseigneur avait délégué à ce service trois chanoines de la cathédrale d'Angers.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le T. R. P. abbé de Bellefontaine, ami intime de M. Mérit, a officié pontificalement, entouré d'un assistant et de deux diacres, et lui-même a donné l'absoute après la messe.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

On sait que les wagons-postes sont suspendus d'après un système spécial qui supprime presque complètement toute secousse et toute trépidation, et permet d'écrire aussi facilement que dans un bureau.

L'administration des chemins de fer de l'État se propose d'appliquer ce système à toutes les voitures de voyageurs, et elle va mettre en circulation sur son réseau, à titre d'essai, quelques wagons de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pourvus du même mécanisme.

LA VAINÉ PATURE

La commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de M. Bourgeois ayant pour but de modifier l'article 2 du Code rural relatif au droit de vaine pâture, a entendu le ministre de l'agriculture. M. Faye s'est mis d'accord avec la commission sur une rédaction nouvelle de cet article qui permettrait d'exercer le droit de vaine pâture sur les prairies naturelles.

LE HANNETONNAGE ET L'ÉCHARDONNAGE OBLIGATOIRE

Il y a quelque temps, un arrêté du préfet de Seine-et-Oise rendait l'échardonnage obligatoire. Le préfet du département de Seine-et-Marne vient à son tour de prendre un arrêté dont nous croyons devoir donner les dispositifs principaux :

Le hannetonnage, l'échenillage et l'échardonnage sont rendus obligatoires dans le département. La destruction du hanneton devra être opérée chaque année depuis l'apparition de ces insectes jusqu'au 15 juin inclusivement. La destruction sur les arbres, haies et buissons des nids de chenilles, bourses ou toiles devra commencer aussitôt après la chute des feuilles et être terminée au plus tard le 1^{er} mars de chaque année. Le produit de cette destruction sera brûlé sur-le-champ. La destruction du chardon devra avoir lieu avant la floraison. Elle devra, en tout cas, être terminée au 1^{er} juillet de chaque année.

Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et leurs auteurs cités devant le juge de paix, qui pourra prononcer une amende de 6 à 15 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être doublée et la peine de 5 jours d'emprisonnement prononcée en vertu de l'article 3 de la loi du 24 décembre 1888.

GOVERNEMENT A BON MARCHÉ

A propos du budget de 1891, M. Camille Pelletan écrit dans la *Justice* :

- « Les impôts sont-ils donc légers en France? »
- « Qu'on nous cite, sur le globe, un pays »
- « qui en paye autant, relativement à sa fortune ! »
- « Nous avons le plus gros budget connu ; »
- « et nous ne sommes pas les plus riches. »
- « Nos frais de gouvernement sont les plus lourds du monde. »

Et voilà comment la République est « le gouvernement à bon marché ».

ANGERS. — Dubois, garçon de recettes chez M. Richou, banquier à Angers, avait disparu depuis quelques jours, comme nous l'avons dit. On a appris qu'il était allé à La Meignanne, où il a été trouvé mort. Il a été inhumé sans qu'on ait constaté son identité. Avertie de cette circonstance, sa femme est allée à La Meignanne et elle a reconnu les vêtements de son mari. Dubois, en partant, avait une sacoche contenant de 1,500 à 2,000 francs. Il avait eu la précaution de la déposer chez un de ses cousins. Elle a été rendue intacte.

POITIERS. — Mort de M. Autellet. — M. Autellet, conseiller municipal, administrateur de la Banque de France, est décédé lundi soir, à 7 heures, après une courte maladie.

Le *Journal de la Vienne* s'exprime ainsi :

« M. Autellet occupait dans la ville de Poitiers une place considérable et sa perte sera vivement ressentie, non seulement par tous ceux qui l'ont connu, mais aussi par tous ses concitoyens.

» L'heure n'est pas venue de retracer la vie si bien remplie de celui qui vient d'entrer dans l'éternité, ni de parler des belles qualités qui l'ont fait aimer et estimer de tout le monde. Nous dirons seulement qu'il fut un ami sûr et dévoué, dont les conseils éclairés, toujours empreints de sagesse et de bon sens, ont profité à beaucoup. Nous dirons aussi qu'il sut toujours rester fidèle à ses convictions politiques comme à ses amis.

» Le Conseil municipal, qui s'était réuni lundi soir pour délibérer sur différentes affaires, a levé la séance en signe de deuil en apprenant la perte qu'il venait de faire.

» Nous adressons ici, à la famille éplorée, l'expression de nos sentiments de très sincères condoléances, et nous l'assurons en même temps de toute notre respectueuse sympathie. »

NIORT. — Certains journaux républicains, qui font un guerre acharnée aux instituteurs congréganistes, plaident avec attendrissement la cause de dix-neuf instituteurs du département des Deux-Sèvres à qui le ministère de la guerre vient de rappeler leurs obligations militaires.

Ces instituteurs *in partibus* faisaient, raconte-t-on, l'école buissonnière. Le procédé était tout simple. Ces instituteurs, après avoir signé l'engagement décennal en compensation du service militaire, avaient obtenu des congés réguliers que la débonnaire autorité académique — l'*Alma mater* — renouvelait indéfiniment.

De cette façon nos instituteurs échappaient aux corvées militaires et aux corvées scolaires.

A quoi employaient-ils donc leurs doux loisirs ?

Ils avaient dû chercher des occupations pour vivre. Les uns, raconte le *Journal des Débats*, dans l'administration du service vicinal et dans les ponts-et-chaussées; les autres dans les bureaux de la préfecture. Quelques-uns étaient épiciers; quelques autres étaient libraires. Plusieurs mangeaient leurs rentes tranquillement. C'est cette douce quiétude qu'un ultimatum du Ministère de la guerre est venu troubler en mettant en demeure les dix-neuf instituteurs de réintégrer la maison d'école sous peine d'être incorporés dans un régiment sans autre forme de procès.

Tout en songeant, la dame de charité arriva devant la porte d'une agréable maison, entourée d'un vaste jardin; elle ouvrit avec un loquet.

Deux jours après, M^{lle} Darthel, munie du tricot de laine promis à la mère Hardouin, prit le chemin de la cour de l'Étoile.

Il tombait une pluie fine et glacée.

Malgré le chaud manteau qui la couvrait, notre visiteuse, trouvant le froid piquant, hâta sa marche.

Bientôt, elle monta les deux étages, cherchant en vain le moyen de se rapprocher de la famille du tisseur. Le hasard, ou plutôt la Providence, vint à son aide.

Arrivée sur le palier, elle frappa deux fois chez la vieille femme; puis, remua le pêne qui résista.

Au bruit, Séverine accourut.

Reconnaissant l'une des dames de charité, la jeune fille fit un mouvement en arrière... mais, se remettant aussitôt, elle dit poliment :

— M^{me} Hardouin est sortie, Mademoiselle. — Une seconde d'hésitation suivit... enfin, elle ajouta la rougeur aux joues : — Si vous voulez vous asseoir, notre voisine ne tardera pas à revenir.

Certes, nous ne faisons pas un crime à ces instituteurs d'avoir profité des dispositions débonnaires de l'Université; peut-être même, ces instituteurs ont-ils en des raisons que nous n'avons pas à discuter de demander des renouvellements de congé; mais s'il y a une morale en cette histoire, elle nous autorise à poser une double question :

Pourquoi l'autorité académique, si tolérante à l'égard des instituteurs, se montre-t-elle si intolérante envers les instituteurs congréganistes ?

Pourquoi les mêmes journaux républicains qui font aux dévoués et méritants instituteurs congréganistes une guerre acharnée courent-ils complaisamment l'école buissonnière de quelques instituteurs laïques ?

VILLE DU MANS

Concours International d'Orphéons, de Musiques d'harmonie et de Fanfares, des 29 et 30 Juin 1890.

Dans le but de donner plus d'éclat au Concours du Mans, la Commission d'organisation a décidé que les fêtes, qui avaient été primitivement fixées au dimanche 8 juin, seraient renvoyées au 29 et au 30 du même mois.

Toutes les dispositions sont prises pour assurer aux Sociétés qui donneront leur adhésion le meilleur accueil.

Les prix consisteront en primes importantes en argent, objets d'art, instruments de musique, couronnes, palmes, médailles d'or, de vermeil et d'argent de différents modules.

Jamais la maison ne doit en être privée

Saint-Sulpice-des-Landes (Loire-Inférieure), le 18 septembre 1889. — Ma femme souffrait depuis six ans de violentes maux de tête et d'estomac, elle ne pouvait pas supporter de nourriture; dès qu'elle a pris des *Pilules Suisses* elle a éprouvé un grand soulagement qui s'est fait sentir de plus en plus. Je ne veux plus qu'à l'avenir ma maison soit privée de *Pilules Suisses*. (Sig. lég.) PINON, cordonnier.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 27 février

DON JUAN, opéra en 5 actes et 10 tableaux, musique de Mozart.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, » »	1.80
Jardinière, » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte	1.20
Fonds d'artichauts, » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

M^{lle} Darthel sourit.
— Allons, avouez que vous êtes fâchée...
— Eh! sans doute... rien d'impatientant comme de voir souffrir les gens, sans pouvoir, grâce à leur sottise, les soulager.
— Je le savais bien, cette impossibilité surtout vous contrarie, chère Madame.
Elle lui serra la main.
— Aussi, pourquoi m'avez-vous interrompue?... car vous m'avez interrompue là net... s'exclama M^{me} Bourdes avec une brusquerie qui voilait l'attendrissement.
— Je la voyais si blessée!...
— Blessée! blessée! tant pis... le principal, c'est de soulager les gens.
— Il y en a qui ne veulent pas être aidés par les étrangers et surtout par une société de secours. Je comprends cette fierté.
— Bien, mais avec tout cela, on meurt de misère: les forces s'épuisent, les santés s'altèrent... L'épicière ne nous disait-elle pas qu'ils étaient sept? Sept, songez donc... et le père qui boit par-dessus le marché... J'y retournerai.
— Ecoutez, reprit M^{lle} Darthel touchée et inquiète à la fois de cette insistance, voulez-vous me permettre d'agir seule? Je vous pro-

mets de m'en occuper sans retard; seulement, attendez-vous à ce que les choses n'aillent pas vite.

La grosse dame haussa les épaules.

— Après tout, vous avez raison. Vos manières tranquilles, vos paroles caressantes conviendront mieux à cette mijaurée que ma brusquerie. Dans tous les cas, souvenez-vous que ma bourse reste ouverte — quand les secours du bureau sont épuisés — même à ceux qui font de stupides cérémonies. Tenez, sa maison si propre m'a donné dans l'œil... mais, je vous le dis encore, ce monde-là est pauvre comme Job. — Ah! voici ma rue. Au revoir, Mademoiselle, nous continuerons demain nos courses à la même heure, n'est-ce pas ?
— Volontiers.

Et les deux femmes se quittèrent après un serrement de main.

La vieille demoiselle se dirigea vers le jardin public, songeant aux moyens de soulager les Darnétal sans blesser leur amour-propre.

Pas plus que M^{me} Bourdes, elle ne s'était méprise sur la situation critique de la famille. Les traits fatigués de la jeune fille, ses paupières rougies, annonçaient des veilles nombreuses et de pénibles préoccupations.

(A suivre.)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR
ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE
Le Dimanche 9 mars 1890, à 1 heure après midi

LES BIENS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS
Appartenant à M. AUBERGEON, propriétaire, demeurant au Clos-Pointu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1^{er} Lot

Un hectare 23 ares 50 centiares de vigne et terre, ayant fait partie de la pièce de la Halerie, distraite de la propriété des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord M^{me} veuve Audebert, au sud Albert Léger, à l'est le clos de Terrefort, un chemin commun et M^{me} Beaumont.

2^e Lot

Huit ares 25 centiares de vigne, situés au lieu dit la Prairie-de-la-Roche, à Bagneux, joignant au nord M. Petit-Boudairon, au sud M. Poisson, à l'est la Prairie-de-la-Roche, et à l'ouest M. Claveau.

Mise à prix : 60 fr. les 5 ares 50 centiares.

Faculté de traiter avant l'adjudication pour tout ou partie des lots, qui pourront être divisés.

S'adresser à M. AUBERGEON, à M. TAVEAU, expert à Bagneux, ou à M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite
UNE

BONNE BOULANGERIE

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CORBILLARD

De la commune d'Allonnes.

A CÉDER

BEAUX MAGASINS

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.

Rue Saint-Jean, 20, Saumur.

S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui les exploite. (149)

MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder
Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, ayant servi dans une maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
A Saumur, rue d'Orléans, n^o 72, en l'étude de M^e LE BARON, notaire,

UNE MAISON

Av. c Cour et petit Jardin

Au Pont-Fouchard, à l'entrée de Bagneux,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve LASNIER.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (167)

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. Coué, photographe, rue d'Orléans, 57.

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail
Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

PRETS

d'ARGENT sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. — Écrire au Directeur de l'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.) Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ

Le DIMANCHE 2 MARS 1890, à une heure de l'après-midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, route de Loudun, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente mobilière, aux enchères publiques, de divers objets mobiliers, appartenant à M^{me} veuve DUGAY, ex-buffetière à la gare de Montreuil.

On vendra notamment :

Deux bois de lit en acajou, deux sommiers, deux matelas laine et crin, deux traversins, deux oreillers carrés, deux tables de nuit en acajou, six chaises, un fauteuil Voltaire, une glace, divers tableaux et gravures, guipure, jeté de lit, belle cretonne en pièce pour rideaux de lit, rideaux de fenêtre, caleçons d'homme, chemises d'homme, paletots d'homme, paletots d'enfant, chaussures diverses, brochette, barriques et fûts vides, petite lessiveuse en zinc, paniers à bouteilles, et une foule d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 40 0/0.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS Détail dans toutes les Pharmacies. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40		
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75		
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	88 17	Banque de France.....	4130 —	Orléans.....	1772 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	380 50	Compagnie parisienne du Gaz.....	525 —
3 0/0 amortissable.....	91 50	Banque d'Escompte.....	517 50	Ouest.....	1405 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	473 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	381 50
4 1/2 1883.....	105 35	Comptoir national d'Escompte.....	635 —	Compagnie parisienne du Gaz.....	990 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	473 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	57 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier.....	1310 —	Transatlantique.....	1420 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	470 —	— 6 0/0 2 ^e série.....	125 —
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	545 —	Crédit Industriel et Commercial.....	597 50	Canal de Panama.....	601 25	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	399 —	— obligations à lots.....	604 —
— 1865 4 0/0.....	531 25	Crédit Lyonnais.....	728 75	— Suez.....	2295 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	467 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0.....	412 50	Crédit Mobilier.....	447 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Emprunt russe 1862 5 0/0.....	104 30
— 1871 3 0/0.....	403 —	Dépôts et Comptes courants.....	600 —	Autrichien 4 0/0 or.....	93 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	415 —	— 1889 4 0/0.....	94 70
— 1875 4 0/0.....	531 50	Société Générale.....	478 75	Extérieur 4 0/0.....	479 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	423 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....	93 25
— 1876 4 0/0.....	530 75	Est.....	827 50	Hongrie 4 0/0 or.....	88 35	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	422 —	— 2 ^e	—
— 1876 4 0/0.....	530 75	Paris-Lyon-Méditerranée.....	4383 75	Italie 5 0/0.....	93 30	Nord 3 0/0 r. à 500.....	427 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
— 1886 3 0/0.....	402 —	Midi.....	4202 50	Portugal 4 1/2 1888.....	488 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	424 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	505 —
Bons de liquidation.....	533 —					Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	421 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,